Image not found or type unknown

Casser son contrat militaire

Par **seb**, le **21/09/2009** à **19:10**

Bonjour,
Je suis actuellement militaire et sous contrat jusqu'en 2013. Apres plusieur coup de telephone a mon bureau DRH mes questions reste sans reponse.
Je souhaiterais quitter l'armee afin de reprendre mon entreprise puis je ou pas casser mon contrat
Je vous en remercie d'avance

SEB

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés